L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

AVIS PUBLIC

PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0057

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0057**

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019)

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
ce dix-neuvième jour du mois de décembre deux mille dix-huit

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

>7553448